

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 mars 2006
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUBEERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUBEERT Henri (à compter de 11 h 30)
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)
M. LOTHAIRE Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème Phase - Franchissement des écluses des bassins à flots à Bordeaux Bacalan - Rénovation du pont auxiliaire - (OA 207) - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte de l'opération

Les bassins à flot, appartenant au domaine public maritime, gérés par le Port Autonome de Bordeaux, sont composés de deux (2) bassins séparés par un pertuis. Le bassin n°2 (bassin amont), est affecté à la plaisance. Le bassin n°1 (bassin aval) est affecté au stationnement de péniches et de matériels de travaux publics (pontons, grues, chalands). Deux écluses permettent le maintien en eau des bassins et leur accès depuis la Garonne suivant l'heure des marées. Trois ponts tournants, deux sur les écluses et un entre le bassin à flot n°1 et le bassin à flot n°2, permettent les échanges entre le quartier de Bacalan et le centre ville de BORDEAUX.

La branche B nord du tramway devant relier avant fin 2008 la place des Quinconces à BORDEAUX au terminus cité Claveau, franchit les écluses des bassins à flot sur les ponts du quai de Bacalan, pont principal et/ou pont auxiliaire pendant l'ouverture des écluses. Préalablement à l'arrivée du tramway à Bacalan, il est nécessaire de remettre en état les ponts qui devront supporter le passage de celui-ci et la circulation automobile.

La rénovation du pont auxiliaire, destinée à permettre le franchissement du tramway en voie unique durant la manœuvre d'ouverture du pont principal permettra l'ouverture à l'été 2007 du 1^{er} tronçon de cette branche ainsi que l'ouverture du centre de maintenance Achard des matériels roulants de la 2^{ème} phase.

A cet effet, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises sous forme d'appel d'offres ouvert en vue d'un marché de travaux à prix mixtes, avec variante autorisée sur le mode de réalisation de la multitubulaire sous-fluviale et des travaux éventuellement réalisés en eaux, d'une durée de 9 mois pour un montant estimé à 1 694 000 € HT.

Une variante obligatoire est également prévue dans ce dossier : elle concerne la réalisation d'un batardeau démontable qui pourra être réutilisable et qui restera la propriété du Maître d'ouvrage. Le principe est celui d'éléments empilables dont la masse est limitée pour permettre sa mise en place par une grue de capacité courante. Ce batardeau devra pouvoir être utilisé sur la petite écluse ou sur la grande écluse. Des parties démontables aux extrémités de chaque élément seront donc prévues permettant de faire varier la portée. L'estimation de cette solution est de 1 735 000 € HT.

Le marché comprend les travaux de rénovation de l'actuel ouvrage sur lequel sera positionnée une voie de tramway à savoir :

- vérification et remise en état du système de levage et rotation du tablier,
- réservation en vue de la fixation des rails sur le tablier,
- changement de tous les systèmes d'accostage, indexage et calage du tablier permettant un alignement précis des rails du tramway,
- reprise du génie civil des culées de l'ouvrage,
- vérification et remise en peinture du tablier,
- passage de la multitubulaire en sous fluvial.

La rénovation du pont auxiliaire se décompose de la manière suivante :

- Travaux de rénovation du tablier, celui-ci étant l'objet d'un transfert de gestion par le Port Autonome de Bordeaux, au profit de la Communauté urbaine.
Montant estimé : 1 019 000 € HT.
- Réalisation de la multitubulaire sous pluviale.
Montant estimé : 375 000 € HT en solution de base et 416 000 € HT en variante.
- Travaux de rénovation du système de levage et de rotation du tablier relevant de la compétence du Port Autonome de Bordeaux.
Montant estimé : 300 000 € HT.

Compte tenu de l'imbrication des travaux, il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération soit assurée par la Communauté urbaine. A cet effet, une convention confiant la maîtrise d'ouvrage de la rénovation du système de levage et de rotation du tablier à la Communauté urbaine vous sera prochainement soumise.

Dans ces conditions, la répartition du financement de l'opération est la suivante :

- budget annexe transport – chapitre 23 – compte 23800102 – CRB H340 – Programme TW 20F – exercices 2006 et 2007 – 1 394 000 € HT pour la solution de base et 1 435 000 € HT pour la variante obligatoire,
- ouverture du compte 458 pour le suivi de l'opération en dépenses et recettes concernant les travaux relevant de la compétence du Port Autonome de Bordeaux pour 300 000 € HT dans le cadre de la convention à intervenir.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises, comprenant le projet de marché, est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction centrale des achats et marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise générale ou le groupement momentané d'entreprises qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise ou d'un groupement momentané d'entreprises, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 AVRIL 2006**

M. ALAIN CAZABONNE

